

Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny

NOUVEAUX DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

Québec, le 27 octobre 2008 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) vous informe que de nouveaux documents sont rendus publics dans le dossier concernant le *Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny* par l'Agence métropolitaine de transport. Les documents qui sont maintenant disponibles sont les suivants :

- PR6.1 Deuxième série d'avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact ;
- PR8.2 Évaluation sommaire de l'impact sonore inhérent à la circulation dans les stationnements et débarcadères des gares Terrebonne et Repentigny ;
- PR8.3 Règlement no 122 modifiant le règlement no 75 tel que déjà modifié par les règlements nos 82, 86, 87, 88, 90, 93, 95, 105 et 106 relatif au schéma d'aménagement révisé ;
- PR8.4 Étude de préfaisabilité d'alimentation électrique par caténaire.

Les citoyens peuvent continuer à se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur ainsi que les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. Tous les documents de ce dossier peuvent être consultés aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Terrebonne, secteur Lachenaie, 3060, chemin Saint-Charles à Terrebonne ;
- Bibliothèque municipale de Repentigny, 1, place d'Évry, Repentigny ;
- Bibliothèque municipale de Mascouche, 3015, avenue des Ancêtres, Mascouche.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. **Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 9 novembre 2008**, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [trainest@bape.gouv.qc.ca](mailto:trainest@bape.gouv.qc.ca).

- 30 -

Source : Louise Bourdages  
Conseillère en communication